

Communiqué de presse

Les enfants prennent la parole : leurs messages au conseiller fédéral Alain Berset et aux membres des exécutifs cantonaux à propos des droits de l'enfant

Berne, 15 novembre 2019 – « Les adultes devraient se rappeler qu'eux aussi ont été des enfants, nous prendre au sérieux et tenir compte de nos avis » : tel est l'un des messages que les enfants adressent aux responsables politiques. Une délégation d'enfants des trois grandes régions linguistiques s'est rendue aujourd'hui à Berne, sur invitation de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), pour rappeler que les enfants ont des droits. En présence du conseiller fédéral Alain Berset, de quelques membres d'exécutifs cantonaux et de parlementaires fédéraux, ils ont célébré le 30^e anniversaire de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant et ont interrogé les responsables politiques présents sur la mise en œuvre de celle-ci. Le président de la CDAS, Martin Klöti, a souligné que les enfants sont des experts de leur propre contexte de vie et ne doivent donc pas hésiter à exprimer leurs souhaits.

Cela fait trente ans jour pour jour que l'Assemblée générale de l'ONU adoptait la Convention relative aux droits de l'enfant. Depuis lors, tous les États hormis les États-Unis l'ont signée. Celle-ci reconnaît aux enfants des droits spécifiques. Ses axes principaux sont le droit d'être entendu et le droit de participation, la sauvegarde du bien de l'enfant, le droit à l'encouragement de son développement et l'égalité de traitement de tous les enfants. La Suisse, qui a adhéré à la convention en 1997, est tenue de veiller à sa mise en œuvre à tous les niveaux de l'État.

Pour marquer cet anniversaire, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) a convié aujourd'hui à une fête à l'occasion de laquelle, outre des femmes et des hommes politiques, des enfants surtout ont pris la parole. Ces derniers s'étaient préparés à cette rencontre par une réflexion constructive sur les droits de l'enfant, dont témoigne un court-métrage. Ils voulaient aussi entendre très concrètement des membres des gouvernements cantonaux présents à quel point ceux-ci se soucient de la mise en œuvre de la convention : « Comment vous pouvez savoir si tous les droits sont respectés en Suisse ? » a demandé un enfant de Martigny. « Et quand on constate qu'un droit n'est pas respecté, pourquoi est-ce qu'il n'y a pas de sanction, mais seulement un gros rapport ? » a enchaîné un membre de la même délégation.

Comblent résolument les lacunes, ensemble et à tous les niveaux de l'État

Les membres d'exécutifs cantonaux interrogés – dont le président de la CDAS Martin Klöti et la vice-présidente Anne-Claude Demierre ainsi que la conseillère d'État zurichoise Jacqueline Fehr – ont mené un bref dialogue avec les trois délégations. Ils ont promis de prendre en main la mise en œuvre des droits de l'enfant en Suisse de manière résolue, interdisciplinaire et à tous les niveaux de l'État, et de combler les lacunes constatées. À cet égard, la participation et la sensibilisation des personnes qui travaillent avec et pour des enfants constituent un élément essentiel des activités, aux niveaux tant national que cantonal et local. Ainsi, les enfants ne devraient pas être associés seulement à l'organisation du trajet pour se rendre à l'école, mais aussi, de manière plus générale, à la planification

de l'espace public. Il faut pour cela des formes innovantes de participation. La CDAS s'occupera davantage de cette thématique au cours des prochains mois.

Un autre sujet important pour les cantons, comme l'a relevé Jacqueline Fehr, membre du comité de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA), est la protection de l'enfance. La COPMA et la CDAS élaborent conjointement, dans ce contexte, des recommandations à l'adresse des cantons concernant le placement d'enfants, afin d'en améliorer la qualité. Là aussi, l'écoute prêtée aux enfants concernés joue un rôle essentiel.

Le conseiller fédéral Alain Berset a mentionné qu'il est important de continuer à renforcer la collaboration entre la Confédération et les cantons dans le domaine des droits de l'enfant. « C'est seulement ensemble que nous pourrons améliorer la situation des enfants », a renchéri Martin Klöti. L'objectif de tous les efforts – les membres des exécutifs interpellés étaient unanimes sur ce point – doit être d'aider les enfants à devenir des adultes conscients de leurs responsabilités envers eux-mêmes et envers la société, et de promouvoir leur intégration sociale, culturelle et politique. « Pour atteindre cet objectif, nous devons moins parler **des** enfants et davantage parler **avec** eux », a conclu Alain Berset.

Pour de plus amples renseignements :

Martin Klöti
Conseiller d'État, président de la CDAS
Tél. 058 229 33 08 18, mob. 079 263 11 00
Courriel : martin.kloeti@sg.ch

Gaby Szöllösy, secrétaire générale de la CDAS
Tél. 031 320 29 95 18, mob. 076 336 47 98
Courriel : gaby.szoelloesy@sodk.ch

